



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE FRANCOPHONE DE L'ACCOMPAGNEMENT PERINATAL ADHESION 2024

LES OBJECTIFS ET LES PROJETS

Créée en 2011, l'AFAP est une association qui a pour objectifs de

- Promouvoir l'Accompagnement Périnatal en France et dans les pays francophones.
- Favoriser l'accompagnement de toutes les familles à travers l'accessibilité d'un annuaire de professionnels certifiés et d'actions de soutien à la parentalité et de sensibilisation.
- Soutenir les membres actifs dans leurs pratiques professionnelles et dans leur développement.
- Participer à la reconnaissance et au développement du métier d'Accompagnant·e Périnatal·e CeFAP® en France à l'échelle locale, régionale et nationale.
- Garantir l'exercice du métier d'Accompagnant·e Périnatal·e CeFAP®, des Professionnel·le·s Spécialisé·e·s en Périnatalité et des Consultant·e·s en Lactation IBCLC formé·e·s au CeFAP.

L'ASSOCIATION ET SES ADHÉRENTS



- Soutenir le développement de l'activité professionnelle
- Cultiver l'appartenance à l'AFAP et l'esprit du collectif
- Être identifiée comme une référence et une ressource de l'accompagnement périnatal pour les professionnels et les institutions
- Avoir un fonctionnement interne efficace et pérenne
- Accompagner l'évolution et la portée de l'AFAP

LES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL



- Contribuer à la professionnalisation des adhérents
- Mener une réflexion collective sur le référentiel d'un label de qualité propre à l'AFAP
- Asseoir la légitimité de nos métiers dans l'environnement de la périnatalité

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES



- Développer la prise en charge par les mutuelles des familles accompagnées
- Rendre accessible les actions portées par l'AFAP via les subventions et soutiens institutionnels
- Rencontrer les familles lors d'évènements



ADHESION 2024 MEMBRE ACTIF

PRÉREQUIS D'ADHÉSION

- Accompagnant·e·s Périnatal·e·s CeFAP® certifié·e·s
- Professionnel·le·s Spécialisé·e·s en Périnatalité formé·e·s au CeFAP
- Consultant·e·s en Lactation IBCLC® formé·e·s au CeFAP
- Adhésion annuelle de 60 € donnant un droit de vote à l'Assemblée Générale
- Vous devrez fournir vos certificats de formation du CeFAP pour l'adhésion

AVANTAGES ET ACCÈS

DES TEMPS ENTRE PAIRS

- Accès aux **réunions mensuelles**, aux commissions de travail et à l'assemblée générale
- Accès gratuit aux **mini-capsules** de l'AFAP
- Des **supervisions** par un professionnel extérieur au tarif AFAP de 25,50€
- Des échanges de pratiques entre pairs dont une **intervision** incluse dans l'adhésion

DES OUTILS POUR LE QUOTIDIEN

- Un espace membre sur le site internet pour accéder aux **ressources internes** de l'AFAP:
 - Des supports de communication, destinées aux professionnels et aux parents.
 - Un dossier de présentation du métier d'Accompagnante Périnatale CeFAP pour les maternités
 - Des dossiers de présentation de l'accompagnement périnatal pour les structures collectives et sociales et pour les institutions
 - Un contrat type d'accompagnement périnatal
- La mise à disposition d'un kakemono et soutien possible sur des **salons ou évènements** pour y représenter l'AFAP.
- L'utilisation du **logo** de l'"AFAP – Professionnels des 1000 jours".

DES PARTENARIATS ET DE LA VISIBILITÉ

- Référencement dans l'**annuaire des professionnels** du site internet de l'association et mise en avant de vos évènements sur le site et sur les réseaux sociaux de l'AFAP.
- Enregistrement comme **Praticien Labellisé ASETYS** permettant de rembourser vos prestations par la mutuelle
- Un **partenariat avec Résalib** pour un profil gratuit référencé dans l'annuaire dédié de l'AFAP et une remise de 25% sur certains forfaits professionnels permettant la prise de rdv en ligne.
- Des partenariats et des avantages ponctuels ou réguliers (**assurance professionnelle...**)

ENGAGEMENT: EN TANT QUE MEMBRE ACTIF, VOUS VOUS ENGAGER À:

- Soutenir l'association en contribuant à ses actions
- Participer régulièrement aux événements (réunions mensuelles, mini-capsule, représentation sur les salons...)
- Contribuer aux commissions de travail
- Suivre au minimum 1 supervision professionnelle et 1 temps d'échange entre pairs
- Remplir le fichier du suivi statistique anonyme des accompagnements
- Respecter les statuts et le règlement intérieur



ADHESION 2024

MEMBRE SOUTIEN

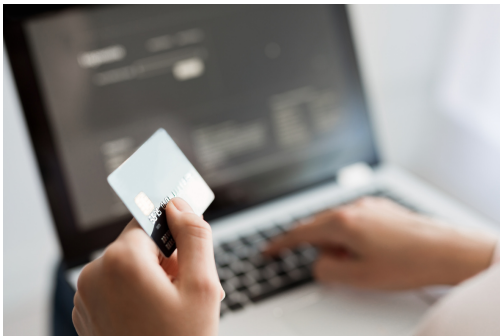
CONDITIONS D'ADHÉSION

- Tout type d'associations, et personnes physiques en leur nom propre agissant à titre non professionnel, qui soutiennent l'Accompagnement Périnatal et l'AFAP dans ses missions.
- Adhésion annuelle d'un montant libre avec un minimum de 10€, ne donnant pas un droit de vote à l'Assemblée Générale



AVANTAGES ET ACCÈS

- Participation à l'Assemblée Générale à titre consultatif.
- **Newsletter trimestrielle** permettant une veille sur la périnatalité et des interviews de professionnels de la périnatalité.
- Le partage des **actualités et des projets** de l'association.
- L'invitation à des **événements de la périnatalité**.
- La possibilité de contribuer aux projets de l'association sur sollicitation du bureau.



ADHESION 2024

TARIFS ET OPTIONS

TOUTES LES INSCRIPTIONS SE FONT EN LIGNE



MEMBRE ACTIF ANNUEL

- Adhésion du 1/02/2024 au 31/01/2025
- 60 € payable en 1 fois ou en 3x 20€
- 1 intervision annuelle incluse
- Participation à 1 supervision professionnelle à prévoir dans l'année



MEMBRE ACTIF AU PRORATA

- Pour les nouveaux lauréats certifiés en cours d'année
- Adhésion du 1/10/2024 au 31/01/2025
- 15€ payable en une fois



MEMBRE ACTIF ANNUEL + SUPERVISION

- Adhésion du 1/02/2024 au 31/01/2025
- 85,50 € payable en 1 fois ou en 3x 28,50€
- 1 supervision déjà payée
- 1 intervision annuelle incluse



MEMBRE SOUTIEN

- Adhésion annuelle d'un montant libre avec un minimum de 10€

